
Le représentant Couthon donne connaissance du trait de civisme
de cultivateurs de Clermont, en annexe de la séance du 22 prairial
an II (10 juin 1794)

Georges Auguste Couthon

Citer ce document / Cite this document :

Couthon Georges Auguste. Le représentant Couthon donne connaissance du trait de civisme de cultivateurs de Clermont, en annexe de la séance du 22 prairial an II (10 juin 1794). In: Tome XCI - Du 7 prairial au 30 prairial an II (26 mai au 18 juin 1794) p. 494;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1976_num_91_1_14451_t1_0494_0000_6

Fichier pdf généré le 30/03/2022

plus vif intérêt à leur conservation et ont arrêtés qu'elles féliciteroient la Convention sur le miracle qui a fait échapper un de ses membres à une mort qui sembloit certaine, si l'Être Suprême, protecteur des hommes vertueux, n'eût détourné la main paricide de cet ennemi de notre liberté. Hâtez-vous donc, citoyens représentans, de faire tomber le glaive de la loi sur ces têtes coupables, dont le supplice ne pourra jamais égaler l'atrocité du crime, et soyez convaincu que tous les citoyens de la commune de Montrichard seront toujours prest à verser leur sang pour la cause de la liberté de laquelle ils sentent tout le prix ».

RUE (notable), PICOT (off. mun.), LAURENT, MORILLE (notable), MANON (notable), L. GAULTIER (maire), CHAUDON (notable), LE-
RON (off. mun.), AUBIN (notable), ROGER (secrét.), MOREAU (agent mun.), GAILLARD [et 2 signatures illisibles].

Mention honorable, insertion au bulletin.

88

[La Sté popul. de Thiers (1) à la Conv.; s.d.] (2).

« Dignes Représentans d'un peuple libre,

Les ennemis de notre liberté convaincus de l'impuissance de leurs armes, croyent pouvoir nous asservir en faisant assassiner les plus ardents amis du peuple. Qu'ils tremblent les scélérats! Leur dernière heure approche, il est tems de purger la terre des monstres qui la souillent.

Ladmiral digne partisan de l'aristocratie payé par Pitte et Cobourg, une nouvelle Corday, avait osé porter une main homicide sur Robespierre et Collot d'Herbois deux de nos représentans fidels, mais la providence qui veille essentiellement sur nous n'a pas permis un crime si atroce. Le délit n'en existe pas moins, faites donc punir promptement ces monstres et leurs complices.

Nous désavouons formellement le monstre Ladmiral comme un enfant du Pui de Dôme.

Nous avons applaudi au courage et à l'intrépidité du brave Geoffroy qui a exposé ses jours pour mettre sous le glaive de la loi le coupable Admiral. Le décret que vous avés rendu à cet égard a rempli nos âmes d'une douce satisfaction; cette bienfaisance nationale est digne d'un peuple libre.

Paris renferme encore grand nombre de ces satelittes des tirans payés pour assassiner les patriotes. Mort à tous les scélérats! Mais il en est d'autres non moins ennemis de la liberté: nous voulons parler des reclus, ils osent encore du fond de leurs prisons manifester leur désir hautement pour le renversement de la République; ils osent employer leur fortune à conspirer contre elle.

Nous demandons un plus grand nombre de commissions, pour accélérer la punition des coupables, (nous) demandons des mesures uniformes pour séquestrer la jouissance de leurs biens.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) C 306, pl. 1163, p. 25.

Continués, braves Montagnards, à rester fermes à votre poste. Votre conduite fait trembler les despotes, et vous mérite l'estime et la reconnaissance de tous les Sans culottes. S. et F. ».

BORIN (présid.), ANDRIEU, TOURRAUD (secrét.),
DRESSIER (secrét.).

Mention honorable, insertion au bulletin.

89

COUTHON donne connaissance du trait suivant :

Quatre cultivateurs de la Commune de Clermont (1) voyant le champ d'un défenseur resté inculte par son absence, se hatèrent de l'ensemencer sans exiger aucune indemnité.

« Nous sommes trop heureux, disoient-ils, de nous rendre utiles à nos frères qui versent leur sang pour la République ».

(Applaudissemens).

Mention honorable (2).

90

[Le cⁿ Moyria au présid. de la Conv.; Béthune, 16 prair. II] (3).

« Citoyen Président,

J'ai adressé le 21 Germinal dernier au Comité d'Instruction publique un Mémoire, par lequel j'annonçai trois de mes Inventions qui pourroient être d'une grande utilité à la République et à nos Concitoyens; N'en ayant reçu aucune réponse, je présume que ce Mémoire a été égaré. C'est pourquoi Citoyen Président, je t'envoie un Duplicata de ce Mémoire, auquel je joint la représentation d'une de mes Inventions (Le Battangrange) dont l'exécution, si la Convention Nationale le juge utile, commence à devenir urgente pour en pourvoir les Communes avant la Recolte prochaine.

Victime du traître Dumouriez qui nomma à ma charge de Colonel du 45^e Regiment d'Infanterie pendant que j'étais en Congé, à la suite d'une horrible chute de cheval faite au Camp de Famars à la tête de mon Bataillon de Campagne en recevant le Drapeau, j'ai pensé ne pouvoir donner une plus grande preuve de mon Patriotisme, qu'en abandonnant jusqu'à la Paix à la Patrie la Pension qui m'est due pour 31 ans effectif de service et 9 campagnes et en transmettant à mes Concitoyens le fruit de mes travaux et Reflections depuis mon retour de l'Armée qui consiste :

1^o En un Battangrange, qui est une machine avec laquelle deux femmes d'une force ordinaire battront autant de grains en un jour que pourroient le faire douze à quinze hommes.

(1) Puy-de-Dôme.

(2) M.U., XL, 347; Rép., n° 173; Mon., XX, 694; J. Fr., n° 624; Débats, n° 628, p. 333; C. Eg., n° 661; Audit. nat., n° 625.

(3) F¹⁰ 339 (9031).